

La présente charte forestière de territoire du Pays Couserans est élaborée en application de l'article L-12 de la loi d'orientation sur la forêt de 2001.

Créée à l'initiative des acteurs locaux, elle a vocation à structurer un projet d'aménagement et de développement durable, insérant davantage les forêts dans l'environnement économique, écologique, social et culturel du territoire.

Syndicat Mixte du Pays Couserans

Château de Rozès - Espace M. Fauroux - CHAC
09190 Saint Lizier

☎ 05.61.66.98.90
✉ contact@pays-couserans.fr

Le territoire de la charte est le périmètre du Pays Couserans.



Charte Forestière du Pays Couserans



Créer de l'activité et des emplois à partir de nos propres ressources

Charte Forestière de Territoire : Une nouvelle avancée

Conscient du rôle prééminent joué par la filière forestière à différentes échelles, prenant en compte l'importance des activités papetières dans le Saint-Gironnais, le Pays Couserans a initié en 2001-2002, en relation avec le Pays de Comminges, l'animation du Système Productif Local («forêt, bois, papier»).

C'est de cette réflexion collective soutenue par la Région Midi-Pyrénées et le Département de l'Ariège, qu'est née la volonté de s'engager durablement à partir de 2004 dans une Charte Forestière de Territoire, démarche nationale expérimentale et innovante, qui constitue le volet forestier des chartes de développement durable des Pays.

L'élaboration d'une charte forestière, répond localement à une triple nécessité :

- Comprendre les liens de la forêt avec son Pays
- Élaborer un projet commun, faisant de la forêt et du bois un atout de développement de l'emploi en Couserans
- Assurer une gestion multifonctionnelle durable de la ressource forestière, en formalisant et coordonnant les demandes économiques, sociales et environnementales.

Après deux ans de diagnostic, d'identification des enjeux et de validation des orientations souhaitées par plus de trente organisations

partenaires, la signature et la mise en oeuvre de la Charte forestière du Pays Couserans apportent un nouvel espoir à tous ceux qui oeuvrent avec conviction et détermination au développement durable des zones rurales et de montagne.

Bonne route à la Charte forestière du Pays Couserans et aux acteurs qui la feront vivre !

Roger BARRAU

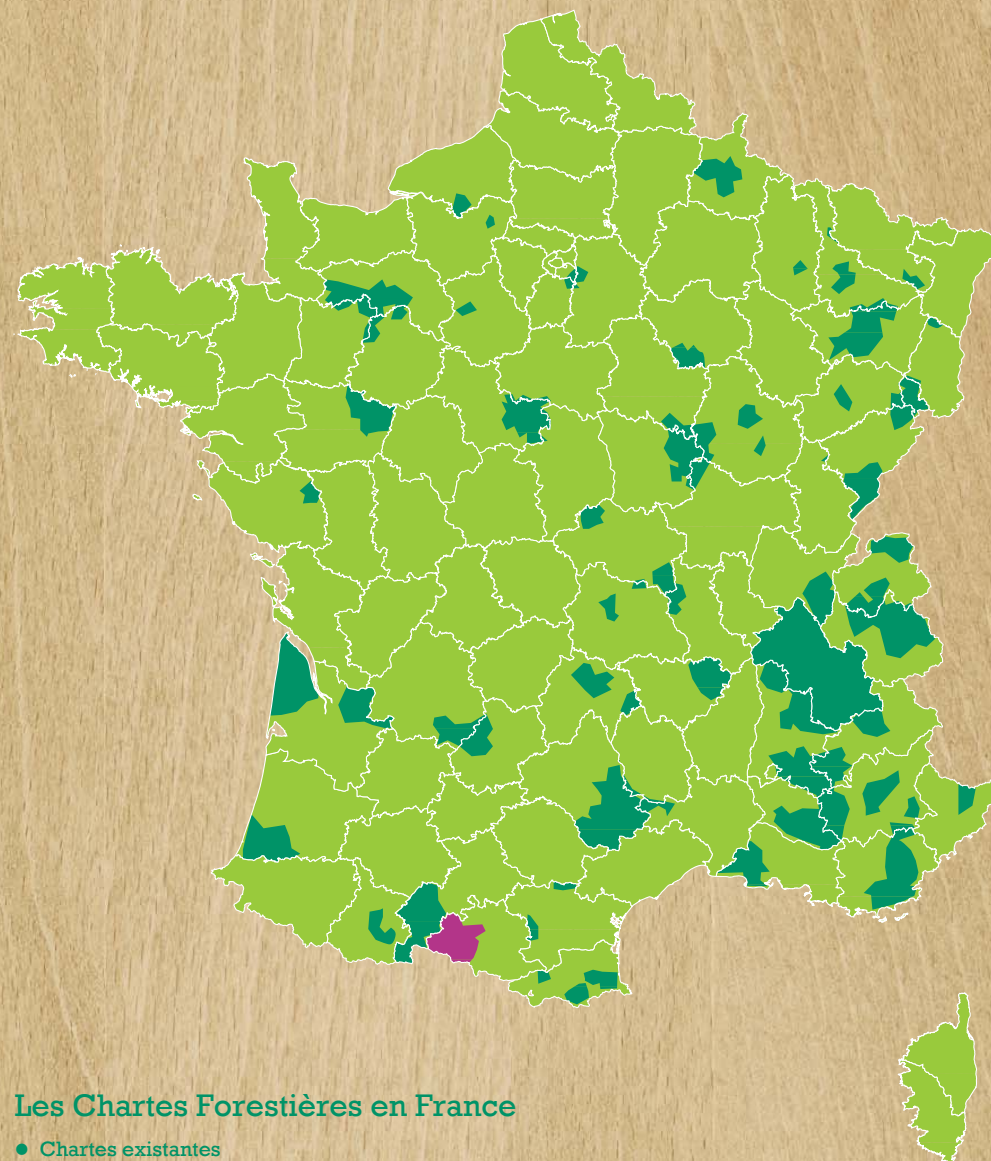
Président du Syndicat Mixte du Pays Couserans

Adrien PEYTOU

Vice-Président Agriculture & Forêt



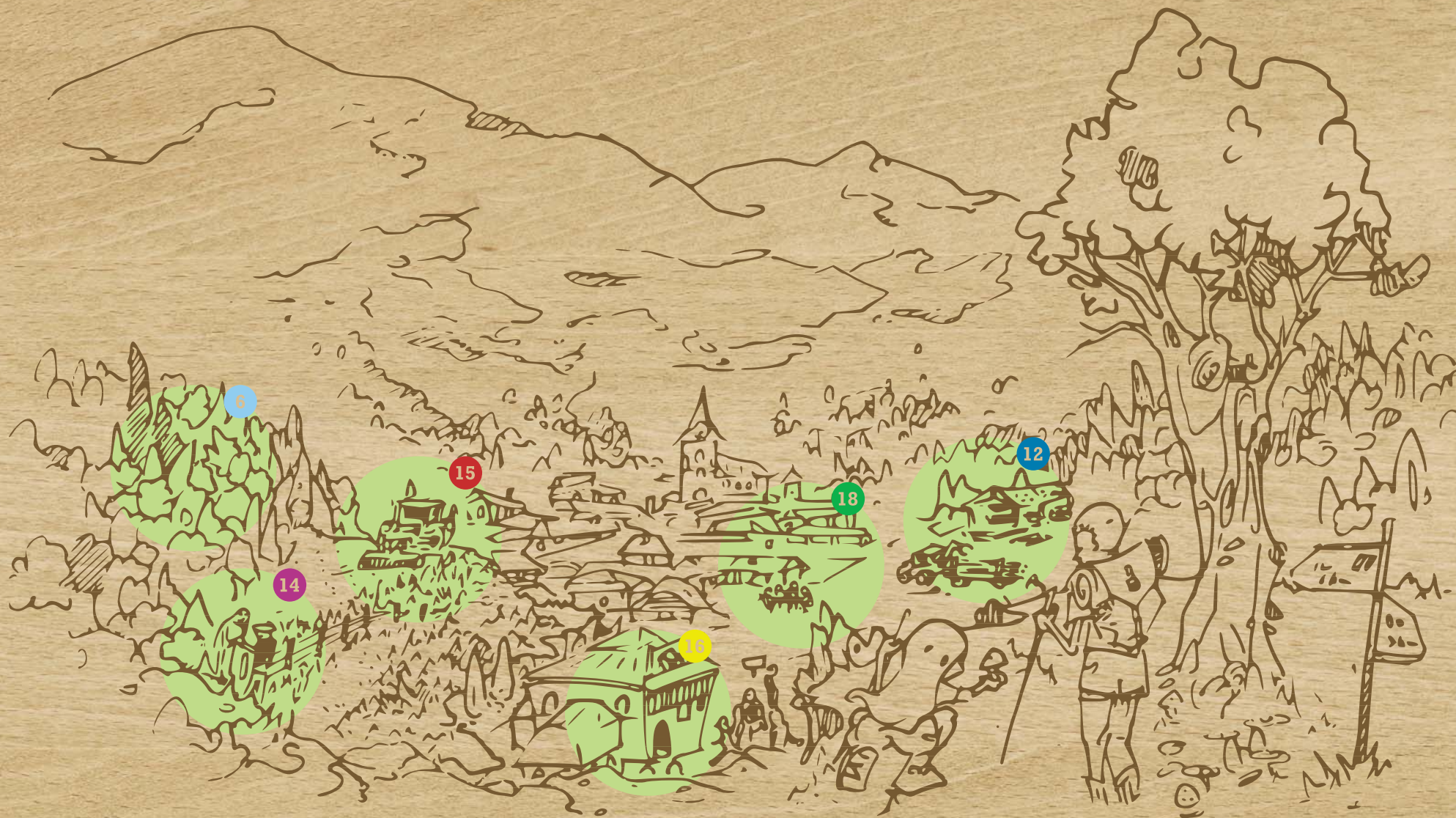
© CNP



Les Chartes Forestières en France

- Chartes existantes
- Charte Forestière du Pays Couserans

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche/
DGFAR/FNCOFOR/AG/SDFB/BEGE/NT/Fonds de l'IGN
Octobre 2006



● Page 6
Diagnostic

- Une forêt omniprésente qui couvre plus de 97 300 ha en 2007.
- Une surface forestière qui a doublé en 100 ans.
- La mise en oeuvre opérationnelle de la charte forestière du Pays Couserans.

● Page 12
Mobilisation de la filière

- Créer un tissu d'activités créateur d'emplois.
- Améliorer la forêt dans le respect du développement durable.

● Page 14
Foncier

- Favoriser et dynamiser la gestion forestière et l'exploitation en forêt privée, qui représente près des 2/3 de la surface forestière du Couserans.

● Page 15
Intervention sur les milieux

- Favoriser la biodiversité.
- Accompagner l'accroissement des surfaces forestières.
- Enrayer le sentiment d'abandon issu de la déprise agricole.

● Page 16
Communication, accueil du public, éducation

- Insuffler une « culture » forestière.
- Faire de la forêt un cadre de loisirs et de découvertes en concertation avec les propriétaires.

● Page 18
Les signataires

- Les propriétaires et gestionnaires de la forêt sur le territoire de la charte.
- Les utilisateurs de l'espace forestier et des ressources forestières.
- Les partenaires institutionnels et les partenaires financiers.

Une forêt omniprésente qui couvre plus de 97 300 ha en 2007

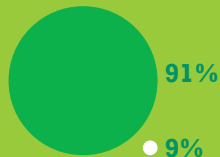
59%



2007 (estimation IFN)

54% en 1990
France : 27%

Taux de boisement du Couserans



● Feuillus
● Résineux

Composition de la forêt



Le hêtre

Essence principale en Couserans



71% de la forêt à une pente > à 30%

Pente

Une forêt à la richesse écologique reconnue par les divers zonages informatifs ou réglementaires.

- 1 Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux (ZICO)
- 5 sites Natura 2000
- 5 arrêtés de biotope non souterrain
- 1 réserve domaniale

→ Stockage annuel de carbone (CO²)

320 000 tonnes (soit la quantité rejetée annuellement par 210 000 véhicules).

→ Abrite la ressource eau

180 captages d'eau potable

→ Support d'usages traditionnels et de loisirs encore très présents

Pêche, cueillette, chasse, élevage, randonnée, ...

→ Génératrice d'activité

- 68 entreprises liées au secteur forêt/bois/papier en Couserans.
- 20 entrepreneurs de travaux forestiers, 8 scieries, 3 papeteries, 15 entreprises de 2ème transformation (charpente, meubles...), 20 entreprises charpentes et menuiseries, 1 commerce de gros.
- Totalisant plus de 850 emplois.

Taux de boisement du Couserans par canton en 1990

Moyenne : 54%

45%



Saint-Lizier

51%



La-Bastide-de-Sérou

51%



Castillon-en-Couserans

52%



Sainte-Croix-Volvestre

54%



Oust

57%



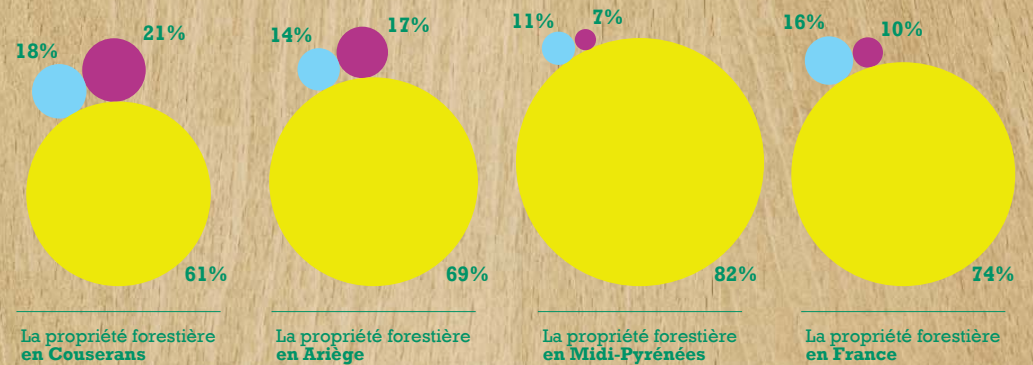
Saint-Girons

67%



Massat

● Privés | ● Collectivités | ● Etat



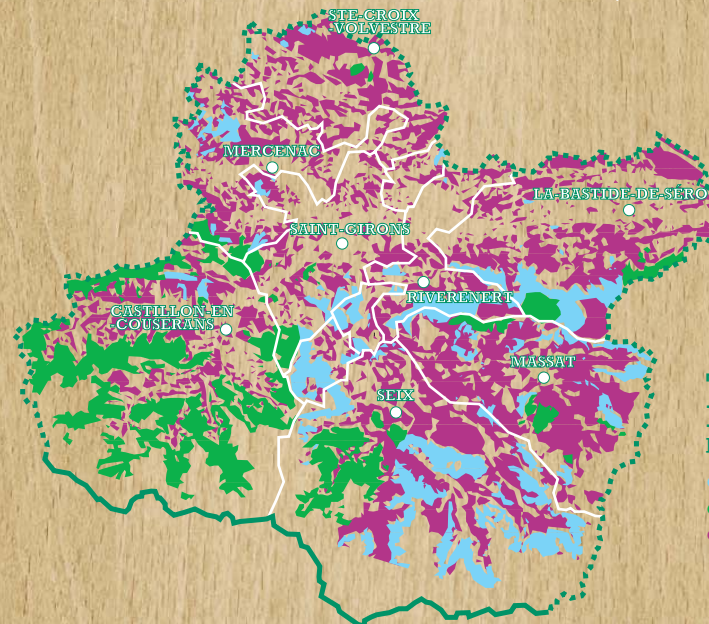
Des statuts de propriété différents entre le piémont et la montagne

→ La forêt privée est très morcelée

Plus de 15 000 propriétaires et une surface moyenne de propriété inférieure à 2 ha.

→ La forêt publique, représentant 39% de la surface forestière, est constituée

- de 15 forêts domaniales
- de 40 forêts communales
- de 4 syndicats (Massat Le Port, Arp & Coubla, Artillac, Sentenac de Sérou)

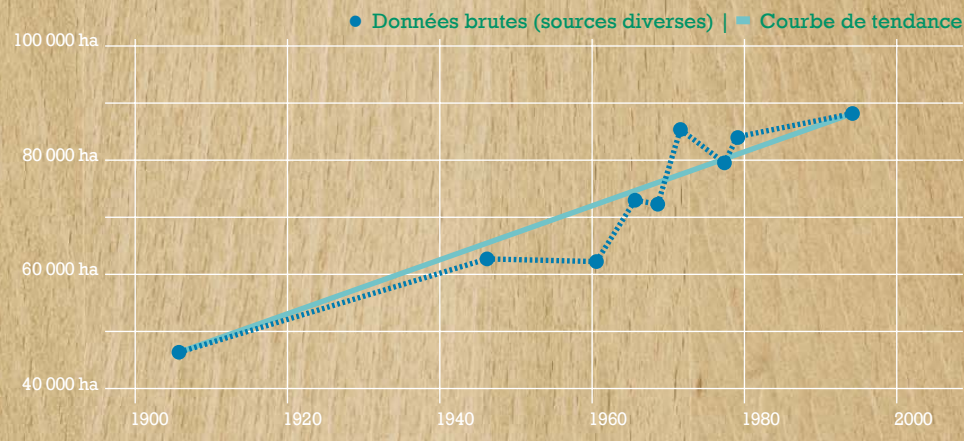


Types de propriété boisée

par communautés de communes

- Collectivités
- Domaniale
- Privée

Une surface forestière qui a doublé en 100 ans



Evolution de la surface forestière en Couserans (1908-1990)

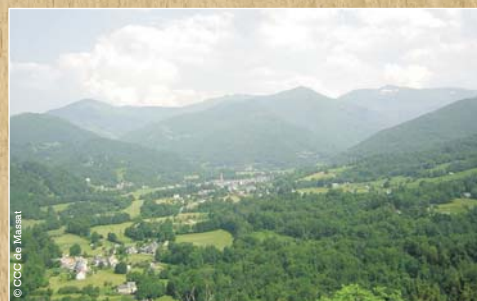
La forêt couserannaise croît depuis un siècle à un rythme moyen de 500 ha/an.

**47 000 ha (1908) → 89 000 ha (1990)
→ 97 300 ha (estimation 2007)**

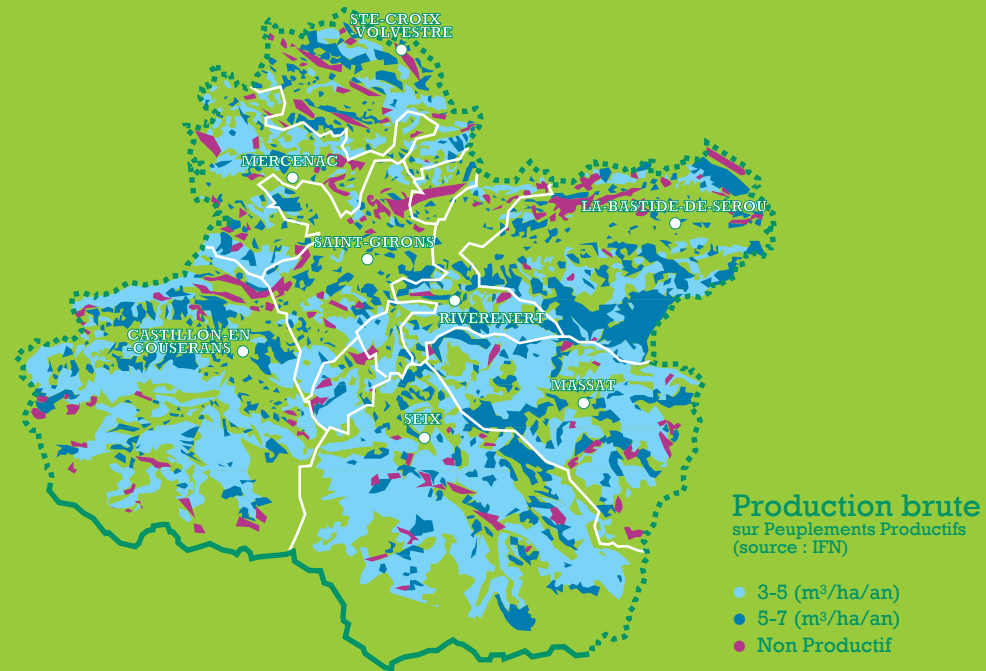
Cette expansion se traduit aujourd'hui par la colonisation d'une végétation arbustive puis arborée (accrus d'anciens espaces ouverts délaissés par l'agriculture (mitage du paysage et sentiment d'enfermement). Historiquement, ce n'est qu'un retour à un passé plus ou moins proche avant les déboisements de l'ère industrielle pour fournir un combustible aux forges à travers le charbon de bois.



Massat, vu du haut du Ker, vers 1910



Massat, vu du haut du Ker, été 2005



Une forêt productive mais vieillissante car sous-exploitée

Le volume de bois sur pied en forêt est de l'ordre de 9 300 000 m³, dont 8 500 000 m³ de feuillus et 800 000 m³ de résineux. Il croît de 320 000 m³ par an.

Seuls 100 000 m³ sont récoltés annuellement (toutes propriétés confondues), ce qui correspond à seulement 1/3 de l'accroissement naturel annuel de notre forêt.

- 50 000 m³ entrent dans les circuits de commercialisation (cf. page suivante).
- 50 000 m³ sont autoconsommés (bois de feu).

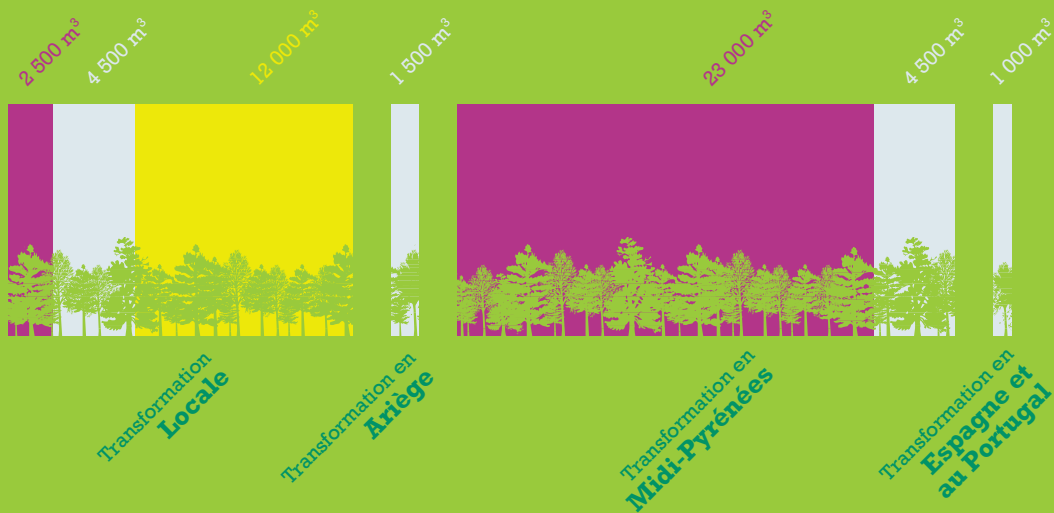
Plusieurs raisons peuvent être évoquées :

- Une desserte non optimale (1/3 de la récolte moyenne annuelle prélevée est actuellement bloqué).
- Les conditions d'exploitation difficiles notamment liées à la pente.
- Les contraintes de gestion liées à la petite taille et au morcellement de la forêt privée.
- La faiblesse des cours du bois rendant de nombreuses coupes invendables.
- La fragilité des entreprises de travaux forestiers.

Flux de bois récolté en Pays Couserans (hors autoconsommation)

(source : ONF/CRPF)

● Trituration | ● Bois d'oeuvre | ● Chauffage



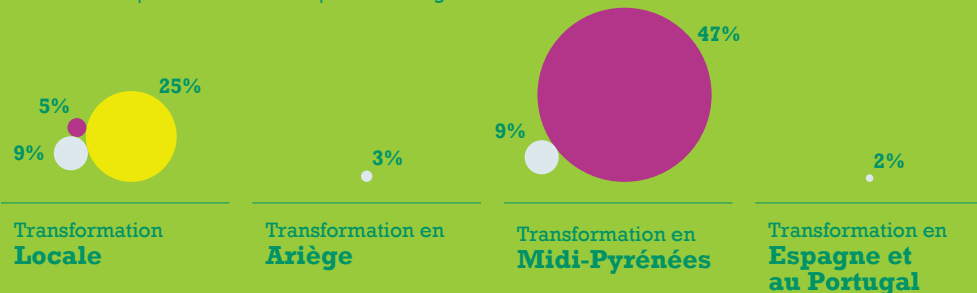
Une faible valorisation locale

- Les 3/4 des produits sont destinés à la trituration ou au chauffage.
- 62% des produits sont transformés en dehors du Couserans et les entreprises locales se fournissent en grande partie avec des bois issus des autres départements

A ce jour, seule la vente des bois rémunère le propriétaire pour l'ensemble des services non marchands rendu par la gestion forestière (biodiversité, qualité de l'eau et de l'air, paysage...).

Demain, les quotas carbone, si les propriétaires en perçoivent les enjeux et les obligations, peuvent permettre d'élargir le champ de ressources lié à la forêt.

● Trituration | ● Bois d'oeuvre | ● Chauffage



La mise en œuvre opérationnelle de la charte forestière du Pays Couserans

Synthèse du diagnostic, des enquêtes et des orientations définies par les groupes de travail, les 16 fiches actions concrétisent la charte. Elles prennent en compte les dimensions économiques, sociales, environnementales et culturelles de la forêt couserannaise.

Les opérations définies dans les fiches actions sont formalisées par des conventions d'application.

Exemple de convention d'application

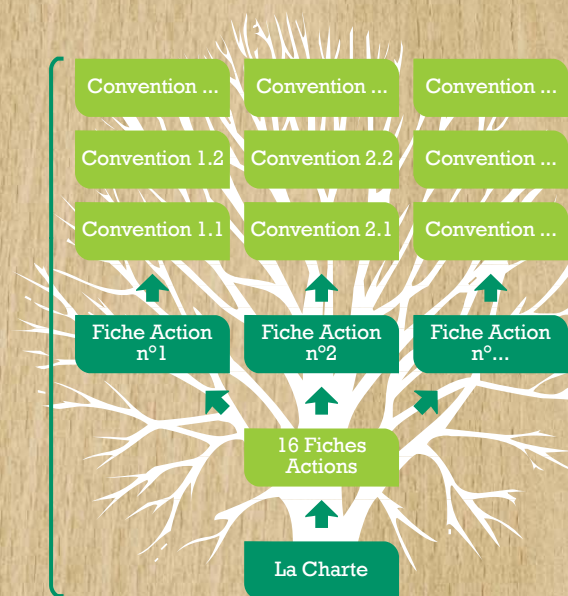
→ Accompagnement des entreprises de travaux forestiers, en application de l'action 3, entre :

- ANPE
- Ariège Valbois
- CFPPA de Pamiers
- COFOGAR
- DDEA
- DDTEFP
- Midi-Pyrénées-Bois
- ONF

L'objectif concret est la mise en place de chantiers de référence permettant à des entreprises en cours de création ou récemment créées de bénéficier d'un accompagnement en terme de suivi technique, d'analyse des coûts, de connaissance de l'environnement professionnel et des modalités de réponse à des appels d'offre.

Le Syndicat de Pays

- Assure la coordination globale.
- Veille au respect de la charte et à l'avancement des opérations définies.



Chef de file

- Anime la démarche et coordonne les opérateurs techniques.

Partenaire technique

- En charge de la réalisation opérationnelle des actions sous couvert d'un maître d'ouvrage qui porte l'action dans les domaines juridiques et financiers.

Les partenaires s'engagent dans la mise en œuvre des opérations décrites dans les fiches actions de la charte à travers des conventions particulières d'application.

Les opérations à mettre en œuvre peuvent nécessiter la mobilisation d'autres partenaires, lesquels pourront devenir signataires de la charte ou signataire des conventions d'application spécifiques.

Mobilisation de la filière

Pourquoi ces actions ?

Ces actions sont directement liées à la fonction économique de la forêt. Leur vocation est de faciliter la mobilisation de bois, à la fois en dynamisant la gestion forestière, en facilitant la sortie des bois à l'aval des massifs et en promouvant l'utilisation du matériau bois par les utilisateurs finaux. Leur mise en place doit permettre de créer un tissu d'activités créateur d'emplois et d'améliorer la forêt dans le respect du développement durable.

Chefs de file proposés

- A3E
- Ariège Valbois
- CC Séronais
- Chambre des métiers
- COFOR
- Conseil Général de l'Ariège
- CRPF
- Interconsulaire
- ONF
- Syndicat Mixte du Pays Couserans
- Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional

→ Fiche action n°1

Augmenter la part du bois dans la construction

- | Finaliser un modèle de charte de l'urbanisme à partir des études existantes et des volontés intercommunales.
- | Participer à la définition d'un cahier des charges permettant de lancer un concours d'architectes avec l'objectif de définir des modèles de maisons dont le gros œuvre en bois, s'intégrerait

dans le paysage du Pays, en y associant les matériaux traditionnels.

- | Rédiger une charte qualité de la construction bois.
- | Sensibiliser les prescripteurs et les décideurs : administratifs, élus, agriculteurs, architectes, constructeurs, artisans du bâtiment, bureaux d'études, menuisiers, métiers d'art, enseignants, investisseurs privés ou publics ...
- | Informer sur le matériau, chantier témoin, route de la construction bois, annuaire des professionnels du bois et des personnes ressources.
- | Former les professionnels de la construction.

→ Fiche action n°2

Développer l'utilisation de l'énergie bois

- | Sensibiliser les prescripteurs, décideurs et les particuliers, les administratifs, élus, architectes, constructeurs, artisans du bâtiment, bureaux d'études, enseignants, investisseurs privés ou publics.
- | Recensement de toutes les actions bois énergie sur le Couserans et actualisation.
- | Information sur les atouts du bois énergie par chaufferies témoin, route du bois énergie, annuaire des professionnels du bois et des personnes ressources.
- | Promouvoir la charte bois bûche Midi-Pyrénées.
- | Promouvoir la charte bois énergie de l'Ariège.
- | Soutien aux acteurs de la filière bois énergie.
- | Formation de professionnels à l'entretien des chaudières bois (CFA de Foix- formation continue) et information des professionnels réalisant ces prestations.
- | Favoriser la réouverture hivernale de structures d'hébergements touristiques par la mise en place de chaufferies bois.

→ Fiche action n°3

Conforter les entrepreneurs de travaux forestiers

- | Etude sur le coût de mobilisation en Couserans.
- | Analyse de la faisabilité d'une structure d'accompagnement à l'installation des ETF à l'issue de leur formation.
- | Formation à la gestion (initiale et conti-

nue), aide à l'installation notamment des jeunes ou au développement (plate-forme d'initiatives locales « Ariège initiative »).

- | Information et accompagnement des entreprises nouvelles ou en place.
- | Favoriser la pluri-activité (avec le monde agricole et les métiers saisonniers).
- | Garantir l'activité par une planification de la commande de la part des donneurs d'ordre.
- | Inciter au regroupement professionnel, mise en place de groupements d'employeurs.
- | Favoriser la mobilisation par câble et conforter les entreprises locales.

→ Fiche action n°4

Favoriser les méthodes alternatives de mobilisation

En lien avec l'action régionale

- | Assurer une garantie d'activité aux entreprises locales.
- | Encourager la passation de marché à bons de commande.
- | Proposer des chantiers d'hiver locaux ou régionaux.
- | Clarifier la question de la sous-traitance des chantiers câble.
- | Sensibiliser les propriétaires et les gestionnaires aux intérêts des méthodes alternatives de débardage.

→ Fiche action n°5

Favoriser la mobilisation

- | Faire connaître les organismes forestiers et les méthodes de gestion forestière durable.
- | Former des propriétaires publics et privés.
- | Mettre en place des Plans de Développement de Massif (PDM).
- | Favoriser la mise en place de documents de gestion durable et la certification forestière.
- | Faire évoluer les itinéraires techniques sylvicoles.
- | Développer la cohérence de mobilisation entre forêt publique et forêt privée.
- | Réalisation de supports de communication.

→ Fiche action n°6

Faciliter le transport des bois

- | Identifier les points noirs de la voirie du Couserans + état des lieux voirie communale.

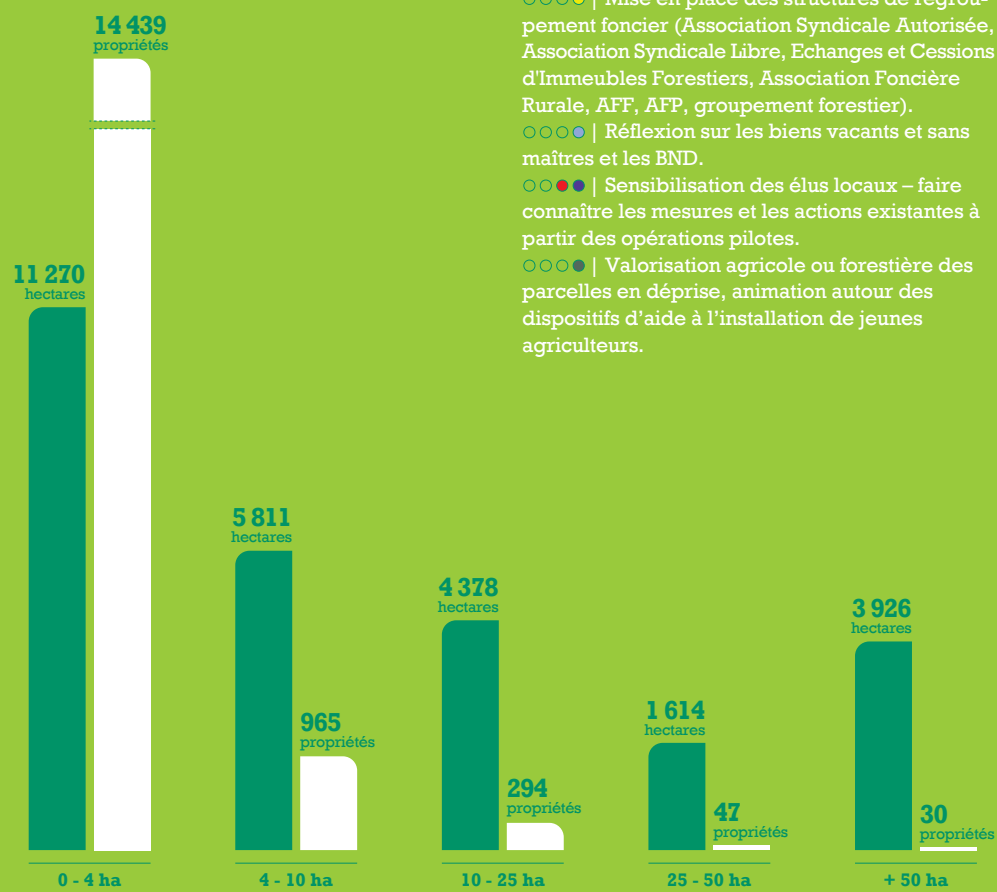
- | Résorber les points noirs stratégiques (par exemple réflexion sur la résorption du point noir Eycheil / Lacourt / Alos / Moulis).
- | Favoriser les aires de stockage/reprise.
- | Elaborer un schéma directeur du transport du bois sur le territoire.
- | Etablir un cadre relationnel en favorisant la concertation entre élus, propriétaires et exploitants (prendre en compte l'amortissement des dommages et la vétusté des voiries publiques).
- | Mettre en place des conventions d'utilisation et d'entretien des voiries.
- | Rédiger la Charte de bonne conduite du transport des bois (adaptation de la Charte Midi-Pyrénées ou Bourgogne).

Foncier

Pourquoi cette action ?

Afin de favoriser et dynamiser la gestion forestière et l'exploitation en forêt privée, qui représente près des 2/3 de la surface forestière du Couserans.

Cette action sur le foncier, indissociable de la réussite de bon nombre d'opérations, constituera un travail nécessaire sur le long terme.



Structure foncière des forêts privées du Pays Couserans (Cadastre 2002)

Chefs de file proposés :

- Chambre d'Agriculture
- Conseil Général de l'Ariège
- CRPF
- Syndicat Mixte du Pays Couserans
- Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional

→ Fiche action n°7

Favoriser le regroupement foncier

○○○○ | Inventaire des outils et des aides mobilisables (acquisitions, échanges, ...) qu'il est possible de mettre en œuvre.

○○○● | Opérations pilotes localisées en lien avec les élus et les acteurs locaux, en vue du regroupement foncier privé.

○○○○ | Mise en place des structures de regroupement foncier (Association Syndicale Autorisée, Association Syndicale Libre, Echanges et Cessions d'Immeubles Forestiers, Association Foncière Rurale, AFF, AFP, groupement forestier).

○○○● | Réflexion sur les biens vacants et sans maîtres et les BND.

○○●● | Sensibilisation des élus locaux – faire connaître les mesures et les actions existantes à partir des opérations pilotes.

○○○● | Valorisation agricole ou forestière des parcelles en déprise, animation autour des dispositifs d'aide à l'installation de jeunes agriculteurs.

Intervention sur les milieux

Pourquoi ces actions ?

Principalement pour favoriser la biodiversité, accompagner l'accroissement des surfaces forestières et pour enrayer le sentiment d'abandon issu de la déprise agricole.

Chefs de file proposés :

- ANA
- Ariège Valbois
- Coopération
- CRPF
- Fédération pastorale
- SDIS
- Syndicat Forestier
- Syndicat Mixte du Pays Couserans
- Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional

→ Fiche action n°8

Identification, gestion et entretien des "milieux ouverts"

○○●● | Définir les notions de milieux ouverts et de fermeture des milieux et leur intérêt (économique, social, biodiversité, environnement, paysage et cadre de vie).

○○●● | Identifier les zones à maintenir ouvertes par l'activité agricole et établir un zonage cartographique.

○○●● | En liaison avec le monde agricole, forestier, chasseurs... définir et mettre en œuvre les mesures de gestion, leur valorisation économique, définir les modes de prise en charge des coûts afférents à l'entretien des espaces identifiés comme devant être maintenus (ex : restauration des terrains en montagne pour les galliformes).

○○○○ | Conforter la cellule « brûlage dirigé »

○○●● | Elaborer un guide méthodologique sur les écobuages et proposer la mise en œuvre de solutions alternatives.

○○●● | Définir une communication adaptée

→ Fiche action n°9

Traitement et valorisation des ripisylves (végétation des berges)

○○●● | Conforter l'organisation existante et créer une unité d'action sur le territoire.

○○●● | Définir les modalités de lutte contre les espèces envahissantes.

○○●● | Engager une réflexion sur la valorisation des rémanents, sur les techniques d'entretien et de broyage.

○○●● | Rechercher les débouchés et partenariats économiques (ex : SYCOSERP – Ariège Valbois...), valorisation du bois non conservé par les riverains.

→ Fiche action n°10

Mise en place d'actions pilotes d'amélioration d'accrus

○○○○ | Caractériser et localiser les accrus (de bordure ou en plein).

○○○○ | Définir les mesures de gestion possibles et les priorités (avec un objectif de valorisation forestière ou un objectif d'ouverture des milieux).

○○○○ | Identifier et sensibiliser les propriétaires.

○○○○ | Mettre en œuvre les mesures appropriées de gestion.

○○○○ | Rechercher la valorisation de ces produits (bois énergie, papeterie, trituration, plaquettes pour la jardinerie...).

Communication, accueil du public, éducation

Pourquoi ces actions ?

Elle sont essentielles pour insuffler une culture forestière mais aussi pour encourager une plus forte utilisation du bois local, pour faire de la forêt un cadre de loisirs et de découvertes en concertation avec les propriétaires.

En un mot, tournons-nous vers notre forêt dans sa diversité en ne la réduisant pas à son rôle productif et /ou « envahissant », mais en en faisant un support fondamental d'activité et de développement local durable.

Chefs de file proposés :

- CRPF
- Offices de Tourisme
- ONF
- Syndicat Mixte du Pays Couserans
- Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional

→ Fiche action n°11

Communication sur la Charte forestière du Couserans

- | Définir un plan de communication.
- | Mettre en oeuvre le plan de communication intégrant les campagnes de promotion régionales et nationales (dont Internet et événementiels).
- | Organiser les rencontres annuelles du bois et de la forêt.
- | Agir spécifiquement pour les publics locaux (articles journaux, foires, événementiels...), pour les visiteurs (panneaux, dépliants, OT...),

→ Fiche action n°12

Création d'un centre de ressources « forêt - bois - papier »

- | Création du centre de ressources permettant de regrouper en un lieu unique les informations et les acteurs relatifs à la filière locale capable de soutenir des coopérations extra-territoriales, de favoriser les échanges inter-organismes pour l'appropriation de la Charte Forestière.
- | Accueillir les publics (scolaires, population, tourisme...) pour faire connaître la forêt et ses enjeux environnementaux, sociaux et économiques.
- | Diriger les publics vers les sites spécifiques (entreprises, massifs aménagés...).

→ Fiche action n°13

Organiser la fréquentation en forêt

- | Inventaire de l'existant.
- | Mise en place de nouveaux parcours et itinéraires (pédestre, équestre, VTT, sentier à thème, parcours santé...) en accord avec les propriétaires.
- | Signature de conventions et prise en compte de la responsabilité civile des propriétaires.
- | Organisation de la signalisation, des parkings et de la gestion des déchets.
- | Entretien des chemins.
- | Rédaction d'une charte de l'exploitation forestière et de la randonnée (signalisation, respect des chemins, bruit).
- | Gestion et valorisation de la cueillette des champignons et autres produits notamment par le soutien aux associations et l'information du public.
- | Concertation et coordination entre les différents acteurs (offices de tourisme, hébergement, accompagnateurs, associations...).

→ Fiche action n°14

Mise en valeur de la forêt « relique » de Sainte Croix

- | Etudier la forêt, le dépérissement et ses évolutions.
- | Rechercher des mesures adaptées de gestion en envisageant des substitutions d'essences.
- | Sensibiliser les élus, habitants et visiteurs.
- | Créer un sentier pédagogique.
- | Relancer l'organisation de la « fête à la forêt ».

→ Fiche action n°15

Élaboration de produits touristiques forestiers

- | Densifier l'offre de produits thématiques (pêche, tournées mycologiques, brame...).
- | Coordonner les différents acteurs en vue de la mise en marché de produits « tout compris » (offices de tourisme, hébergeurs, transporteurs, accompagnateurs, associations...), en s'appuyant sur l'existant : accompagnement au brame par la fédération de chasse par exemple.
- | Accompagner et promouvoir les projets touristiques en cours : circuit Retrouvance Valier et circuits pêche...

→ Fiche action n°16

Éducation à la forêt et son environnement

- | Proposition de contenus éducatifs.
- | Action pédagogique auprès des jeunes publics et des enseignants, promouvoir un projet « chaque école plante contre l'effet de serre ».
- | Mise en place et diffusion d'un code du Sylvo-citoyen (code de bonne conduite).
- | Formation des acteurs du tourisme (par exemple accompagnateurs de montagne).
- | Sensibilisation des élus, des OT, des utilisateurs, des propriétaires et des personnels de centres de loisirs et d'hébergement ...
- | Mutualisation des actions d'éducation entre les différents intervenants du monde rural (Fédération départementale des chasseurs, ANA, agriculteurs...).

Glossaire

AFF : Association Foncière Forestière
ANA : Association des Naturalistes d'Ariège
ANPE : Agence Nationale Pour l'Emploi
AVB : Ariège Valbois
BND : Bien Non Délimité
CFPPA : Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole
COFOGAR : Coopérative Forestière Garonnaise
COFOR : Communes Forestières
CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière
DDEA : Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture
DDTEFP : Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
ETF : Entreprise de Travaux Forestiers
ONF : Office National des Forêts
PER : Pôle d'Excellence Rural
SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours
SYCOSERP : Syndicat Couserans Service Public

Les signataires de la charte forestière du Pays Couserans

Les propriétaires et gestionnaires de la forêt sur le territoire de la charte

**L'association des communes forestières
d'Ariège**
☎ 05 61 96 33 90

L'Office National des Forêts
☎ 05 61 66 46 77 (Saint-Girons)
☎ 05 34 09 82 00 (Foix)

**Le Centre Régional de la Propriété
Forestière de Midi-Pyrénées**
☎ 05 61 04 70 94
✉ ariege@crpf.fr

Forestiers Privés de l'Ariège
☎ 05 61 68 17 98 ou 05 61 04 70 94

Les utilisateurs de l'espace forestier et des ressources forestières

Midi-Pyrénées Bois
☎ 05 61 91 18 56

**Le syndicat des exploitants forestiers
scieurs**
✉ 32 Ter rue Raymond IV
31000 Toulouse

CAPEB / Menuisiers charpentiers
☎ 05 34 09 81 82

La Chambre d'Agriculture de l'Ariège
☎ 05 61 02 14 45
✉ accueil@ariege.chambagri.fr

**La Chambre de Métiers et de l'Artisanat
de l'Ariège**
☎ 05 34 09 88 00
✉ accueil@cm-ariège.fr

**La Chambre de Commerce et
d'Industrie de l'Ariège**
☎ 05 61 02 03 04
✉ cci09@ariege.cci.fr

Ariège Expansion
☎ 05 34 14 39 30
✉ capcouserans@ariege-expansion.com

Le syndicat mixte Ariège Valbois
☎ 05 61 96 33 90

La Coopérative Forestière Garonnaise
☎ 05 61 95 14 33

L'association A3E
☎ 05 61 67 69 32

L'association des naturalistes ariégeois
☎ 05 61 65 80 54
✉ ana@ariegenature.org

La fédération pastorale de l'Ariège
☎ 05 61 02 09 09

**La fédération départementale des
chasseurs**
☎ 05 61 65 04 02

**La fédération départementale de la pêche
et des milieux aquatiques**
☎ 05 34 09 31 09

**Le Service Départemental d'Incendie et
de Secours**
☎ 05 61 05 48 00

Le SYCOSERP
☎ 05 34 14 01 72
✉ sycoserp.couserans@wanadoo.fr

Les accompagnateurs en montagne
☎ 05 34 14 07 64

**Le comité départemental de randonnée
pédestre**
☎ 05 34 09 02 09

Les partenaires institutionnels et les partenaires financiers

Le Syndicat mixte du Pays Couserans
☎ 05 61 66 98 90
✉ contact@pays-couserans.fr

L'Etat - DDEA de l'Ariège
☎ 05 61 02 15 00

La Région Midi-Pyrénées
☎ 05 61 33 50 50
Direction de l'Environnement et du
Développement Durable
☎ 05 34 31 93 38

Le Département de l'Ariège
Service espace rural
☎ 05 61 02 09 09

**Le syndicat mixte de préfiguration du Parc
Naturel Régional des Pyrénées ariégeoises**
☎ 05 61 02 71 69
✉ info@projetpnrapc.com

**La communauté de communes
de l'agglomération de Saint-Girons**
☎ 05 61 66 71 62
✉ com.agglo.stgirons@wanadoo.fr

**La communauté de communes
du canton de Massat**
☎ 05 61 04 91 56
✉ com.com.canton.massat@wanadoo.fr

**La communauté de communes
du canton d'Oust**
☎ 05 61 96 51 58
✉ ccoust@wanadoo.fr

**La communauté de communes
du Séronais 117**
☎ 05 61 64 51 25
✉ comcomseronais@wanadoo.fr

**La communauté de communes
du Volvestre Ariégeois**
☎ 05 61 66 66 10
✉ c.c.volvestre.ariegeois@wanadoo.fr

**La communauté de communes
du Castillonnais**
☎ 05 34 14 03 34
✉ mairie.castillon@free.fr

**La communauté de communes
du Bas-Couserans**
☎ 05 34 14 39 91
✉ contact@bas-couserans.fr

**La communauté de communes
de Val Couserans**
☎ 05 34 14 30 68
✉ val.couserans@wanadoo.fr

**Le conseil de développement
du Pays Couserans**
☎ 05 34 14 30 90
✉ cdpc.09@neuf.fr